Changement de la structure des tarifs de distribution : comprendre les nouveaux modèles

28/10/2025



À partir du 1^{er} janvier 2026, deux changements modifieront les habitudes de consommation des Wallon-ne-s : de nouvelles plages pour le tarif bi-horaire et l'implémentation du tarif de distribution Impact.

À l'origine de ces changements, il y a la volonté de la Cwape (Commission wallonne pour l'énergie) d'inciter le plus grand nombre de consommateurs à modifier leurs habitudes de consommation et à utiliser l'électricité lorsqu'elle est abondante.

Le système électrique évolue rapidement : l'électrification des usages (véhicules électriques, pompes à chaleur...) entraîne une hausse importante de la demande de puissance et le réseau se retrouve de plus en plus surchargé.

Pour faire face aux pics de consommation, il existe deux options : renforcer les réseaux électriques ou inciter les consommateurs à la souplesse en orientant leurs consommations aux moments les plus opportuns. Les gestionnaires de réseau de distribution et la Cwape ont décidé de miser sur les tarifs de distribution Impact (incitatif) plutôt que sur une multiplication des investissements pour maintenir la fiabilité des réseaux.

De plus, l'intégration des énergies renouvelables, donc les énergies produites par l'éolien et le solaire, s'opère par intermittence. Cela justifie, selon la Cwape, à mieux faire coïncider la production et la consommation d'énergie.

Les changements à venir

Le tarif de distribution bihoraire pour la distribution de l'énergie est le système le plus connu aujourd'hui. Il s'applique actuellement de la manière suivante :

• Heures pleines (coût plus élevé) : de 7h à 22h

• Heures creuses: la nuit (22h à 7h) et le week-end (24h/24)

À partir du 1er janvier 2026, ce schéma évolue :

• Heures pleines: 7h-11h et 17h-22h

• Heures creuses : le reste du temps

Ce tarif reste adapté aux ménages disposant d'un compteur électromécanique ou d'un compteur communicant, même sans fonction de communication active. Les compteurs des prosumers doivent disposer de quatre registres de comptage.

Le **tarif de distribution Impact** sera quant à lui conçu pour les consommateurs qui souhaitent optimiser à la fois leur facture et l'équilibre du réseau. Ce tarif encouragera en effet une consommation en dehors des heures pleines afin de réduire les pics de consommation.

Organisation des plages horaires :

• Heures PIC: 17h-22h (un tarif de distribution plus cher, pour éviter les pics)

• Heures medium: 7h-11h et 22h-1h

• **Heures éco**: 11h-17h et 1h-7h (le tarif de distribution le plus avantageux)

Attention: cette nouvelle formule s'adresse surtout aux consommateurs capables de **déplacer leur consommation** vers les heures les moins chères. Les consommateurs qui souhaiteront opter pour le tarif Impact devront répondre à quelques conditions :

- Être équipé d'un raccordement d'une puissance plus petite ou égale à 56 kVA;
- Disposer d'un compteur communicant avec fonction de communication active et choix du régime de comptage R3.

Remarque

À l'heure d'écrire cet article, l'application du tarif de distribution Impact au 1^{er} janvier 2026 reste incertaine. Ce dernier nécessite en effet l'envoi des données de consommation (index) quart d'heure par quart d'heure aux gestionnaires de réseaux de distribution. Nous n'imaginons pas les consommateurs donner leur accord toutes les quinze minutes. Actuellement, la Cwape et les gestionnaires de réseau réfléchissent à la mise en pratique du dispositif.